



NIEURLET FLASH INFO

du 24 juillet 2014

Bonjour à tous,

Nous avons le plaisir de vous communiquer les coordonnées du site internet qui servira de support électronique en plus du "Nieurllet infos" distribué dans vos boîtes aux lettres <http://www.nieurlletmairieinfo.sitew.fr/> et vous adresser le compte rendu de la « réunion publique » qui a eu lieu ce lundi 21 juillet dans la salle du restaurant scolaire à NIEURLET, où étaient présents :

- Mrs JOOSTEN et MAES de chez ASTRADDEC (actionnaires Sté nouvelle Woestelandt),
- M JEAN Sous-Préfet accompagné de M. LEFRANC (DREAL) et M. GREGROIRE Médiateur,
- M. JP DECOOL Député de la circonscription,
- M FIGOUREUX Président de la CCHF,
- Mme DELASSUS Vice-Présidente CCHF,
- Les représentants de l'association Nieurllet Patrimoine Nature,
- Le Maire Dominique MARQUIS, les adjoints et les conseillers municipaux.

Mrs JOOSTEN et MAES ont présenté la société ASTRADDEC spécialisée dans le recyclage de déchets à Arques et le projet de la Société Nouvelle WOESTELANDT sur le site de Nieurllet :

- Extraire 91 000 m3 d'argile,
- Remblayer 118 000 m3 en déchets inertes tel que précisé dans l'arrêté à savoir béton, tuiles, briques, terre et granulats non pollués (recouvrir de 20 cm de terre végétale),
- Vider « le trou existant » où il y aurait à aujourd'hui 38 000 m3 d'eau en la rejetant dans la rivière à raison de 20 m3/heure maximum (comme le prévoit l'arrêté initial) soit durant deux mois et demi (si pompage jour et nuit),
- Pas de concassage prévu sur place,
- Transport par camions bâchés (de 26 Tonnes, Benne TP 18 à 25 Tonnes),
- Extraction de la terre de juin à septembre (activité qui sera sous-traitée par une entreprise spécialisée),
- Mise en place d'un plan de circulation pour éviter les heures d'entrée et sortie des écoles,
- Destruction après dépollution et désamiantage des bâtiments de l'usine,
- Création d'emplois sur le site de Nieurllet limité à deux.

Explication sur le nom « Ste Nouvelle Woestelandt » : ce choix a été fait « à but commercial » (il serait courant lors de la reprise d'une exploitation de conserver le même nom).

M JEAN Sous-préfet, confirme, il y aura :

- continuation de l'arrêté préfectoral existant datant de 2003 qui faisait lui-même suite à l'arrêté de 1973, rien de plus, et pas d'enquête publique,
- Le mot « décharge » ne serait pas le mot approprié pour cette nouvelle activité. Mais il n'a pas été proposé d'autre terme ...,
- Pas de risque majeur, rien ne changera par rapport à l'arrêté de 2003,
- Au contraire les aménagements qui seront mis en place par la nouvelle société devraient permettre à l'immobilier de reprendre de la valeur sur le village...

Les membres de l'association NPN (Nieurllet Patrimoine Nature) :

- Concernant la valeur de l'immobilier une agence sera mandatée.
- Le souhait de l'association comme pour la plupart des habitants de Nieurllet : ne pas laisser détruire quatre Hectares de patrimoine foncier,
- tourner la page de l'industrie,

- S'orienter vers un nouvel avenir économique pour la commune, qui a beaucoup d'atouts, en profitant du label man and biosphère (UNESCO) pour développer l'éco tourisme, créer de l'emploi,

- Ne comprend pas que l'on continue d'autoriser un arrêté d'exploitation, alors que la plupart des 35 articles, n'a pas été respecté jusqu'à aujourd'hui (selon M. LEFRANC un contrôle avait lieu tous les deux ans au lieu de sept auparavant).

Inquiétude de M Grave du Marais Flamand sur le devenir de son commerce basé exclusivement sur le tourisme, son activité ramène sur la commune 10 000 Personnes par an. Le GR 128 qui traverse la commune et la proximité du marais, ramènent les randonneurs. Mais demain les touristes auront-ils toujours envie de venir se promener dans un village quand ils auront connaissance de cette nouvelle activité ??? Il propose de faire appel à l'association du conservatoire *botanique national de Bailleul* qui est un organisme scientifique agréé par l'Etat pour des missions de connaissance et de conservation de la flore ... avant d'autoriser l'extraction de l'argile.

Le député JP DECOOL se dit particulièrement touché du sort réservé aux nieurlétois. Il tient à rappeler que si à une certaine époque la Tuilerie Woestelandt a donné du travail aux habitants de la commune, il ne faut surtout pas oublier les conditions de travail dégradées, qu'il qualifie de « Zola », dans lesquelles, les ouvriers ont accepté de travailler ces dernières années. Pour exemples : les pans de toiture écroulés... Pour lui la plupart des habitants ont déjà assez souffert. Aussi si ce projet ne peut pas être retiré, il demande au sous-préfet de faire en sorte de minimiser au maximum les désagréments pour la population et qu'il soit mis en place des obligations et une surveillance :

- Il propose une taxe au passage de camions qui serait certes qu'une maigre compensation,
- Et un contrôle régulier du site, par une réunion tous les trois mois avec le responsable du site, les riverains, l'association et des élus.

Le sous-préfet précise qu'il n'est pas possible de percevoir une TGAP (*taxe générale sur les activités polluantes*) mais promet de se renseigner s'il est possible pour la commune de percevoir une TSVR (*taxe spéciale sur certains véhicules routiers*) pour compenser la destruction de la voirie.

Devant l'inquiétude des riverains proches des bâtiments de l'usine, M. LEFRANC propose un aménagement paysagé et des espaces protégés... il promet de se renseigner sur cette taxe... et voir pour cette rumeur de pollution sur le site.

Pour conclure, le sous-préfet a proposé l'aide de **M. GREGOIRE Médiateur**, avant la prise de décision, qui est d'ores et déjà prévue pour le 20 septembre, ce qui **permettra de définir les aménagements souhaités et possibles d'ajouter à l'arrêté préfectoral actuel.**

Chacun aura la possibilité de poser ses questions faire part de ses griefs ou suggestions :

- soit en s'adressant directement à Monsieur Grégoire lors de ces réunions.
- soit passer en mairie les inscrire sur un registre mis à sa disposition (*sur proposition du Maire*),
- soit en passant par le biais de l'association NPN.

Si dans un premier temps, l'Association NPN a refusé toute médiation, sur l'intervention d'un élu, elle est revenue sur sa position, en précisant que cela ne veut pas dire qu'elle est d'accord avec ce projet mais qu'elle souhaite seulement maintenir le dialogue et ne pas fermer la porte....

Quatre réunions sont prévues avec M. GREGOIRE le Médiateur

Les 12 et 20 août puis les 2 et 10 septembre de 18 h 30 à 20 h dans la Salle Polyvalente.

Le Maire a conclu en remerciant Monsieur JEAN Sous-préfet, Mrs LEFRANC et GREGOIRE, Monsieur DECOOL, M. FIGOUREUX, Mme DELASSUS ainsi que Mrs JOOSTEN et MAES qui ont accepté d'affronter la population hostile à leur projet ce qui n'est pas chose facile. Il a précisé être favorable à la venue du médiateur, ce qui laissera la possibilité à chacun de s'exprimer concernant ce projet qu'il juge également inapproprié.